

Régions > Canton de Neuchâtel

02.12.2014, 00:01 - Canton de Neuchâtel

Actualisé le 02.12.14, 01:19

Moins à l'école, plus en entreprise



Un apprenti micromécanicien en pleine activité. RICHARD LEUENBERGER

Les filières techniques du Cifom et du CPLN vont évoluer.

PLEIN TEMPS Le Cifom compte actuellement près de 280 apprentis à plein temps dans le domaine technique, le CPLN environ 150, soit un total de 430 apprentis.

DUAL Le Cifom compte actuellement près de 740 apprentis en dual dans le domaine technique, le CPLN environ 40, soit un total de 780 apprentis en dual (le CPLN est spécialisé dans le domaine des arts et métiers, ainsi que de la terre et de la nature).

CFC Le projet du Département de l'éducation porte sur les filières "CFC" et non sur les filières "maturité professionnelle" (cette dernière permettant d'accéder aux hautes écoles spécialisées).

MATU PRO Le Cifom compte actuellement près de 200 étudiants à plein temps en orientation technique de la maturité professionnelle, le CPLN environ 300, soit un total de 500 étudiants.

COMMERCE La volonté de dualiser la formation professionnelle touche d'autres domaines. Exemple: le Département cantonal de l'éducation a décidé de supprimer, pour la rentrée 2015, la filière de CFC de commerce en école à plein temps. Une décision qui a suscité des questions, des critiques, voire des oppositions.

COMMERCE BIS Le Cifom compte actuellement 116 apprentis à plein temps dans la filière CFC de commerce (le CPLN aucun).

EN CHIFFRES

PASCAL HOFER

Depuis une dizaine d'années, le canton de Neuchâtel cherche à développer la formation duale, c'est-à-dire l'apprentissage dans une entreprise (avec des cours en école) plutôt que dans une école professionnelle à plein temps. Le Département cantonal de l'éducation s'apprête à franchir une étape supplémentaire: à partir de la rentrée scolaire 2015, il a clairement l'intention de "dualiser les filières techniques CFC".

L'expression figure sur un courrier adressé aux enseignants des filières à plein temps des écoles techniques du Cifom (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises), au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et du CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois), à Neuchâtel. A l'heure actuelle, dans le domaine technique, environ 430 apprentis suivent une filière CFC à plein temps dans une école professionnelle. De là à penser que le canton, d'ici une année, va dénicher 450 nouvelles places d'apprentissages dans les métiers techniques, il y a un pas qu'il ne faut pas franchir. C'est bien simple: pour l'ensemble des métiers, "seuls" 300 contrats de plus ont été signés cette année par rapport à 2009... Alors? "A la rentrée 2015, nous lancerons un processus prévu sur quatre ou cinq ans", répond Laurent Feuz, chef du Service cantonal des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), en confirmant nos informations.

Rentable à quel moment?

Le processus en question comprendra une grande nouveauté: l'Etat de Neuchâtel à l'intention de "transférer" une partie des fonds consacrés aux écoles professionnelles à plein temps pour soutenir financièrement les entreprises ou réseau d'entreprises qui formeront des apprentis.

"La formation dans le domaine technique coûte extrêmement cher", commente le chef de service. Membre de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Matthieu Aubert confirme: "Dans ce secteur d'activité, la formation d'un apprenti n'est pas rentable avant trois ou quatre ans. Dans d'autres domaines, un apprenti est "rentable" après une année déjà." Il ajoute que les milieux patronaux "voient d'un bon oeil le projet du canton, dans l'attente des modalités précises". Elles seront dévoilées prochainement aux enseignants concernés, ainsi que lors d'une conférence de presse.

D'abord créer des places

Le développement de la formation professionnelle en général - par opposition à la formation académique - et de la formation duale en particulier vise plusieurs objectifs: réduire le taux d'échec dans la voie académique (et, du coup, réduire les coûts de formation); répondre

aux besoins en personnel qualifié des entreprises; maintenir les savoir-faire et la qualité de la formation; ou encore faire des économies, la formation duale coûtant beaucoup moins cher à l'Etat que la formation en école à plein temps. "Les jeunes choisissent trop souvent les voies académiques et les filières en école de métier" , peut-on lire dans le courrier adressé aux enseignants.

Si cet aspect n'est pas tellement contesté, des voix se sont déjà élevées, par exemple du côté des deux syndicats d'enseignants, pour s'étonner de ce projet, sinon pour le dénoncer: avant de supprimer des places - et des postes de travail - dans les filières techniques de formation à plein temps, il faut être sûr qu'un nombre identique (au minimum) de nouvelles places d'apprentissage ont été créées...

"Le concept que nous avons mis en place ne portera que sur les professions où le développement du dual est possible. Pour certains métiers, cela sera même impossible, aucune entreprise n'engageant d'apprenti. J'ajoute que le processus prévu sera mis en place dans le respect des enseignants concernés" , rassure Laurent Feuz.

Concrètement, le chef SFPO parle de "crédits d'impulsion" destinés aux entreprises, aux réseaux d'entreprises ou à d'autres structures actives dans la formation, à l'image du Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (lire ci-contre). "Mais les cours dans les écoles professionnelles existeront toujours" , conclut Laurent Feuz.

L'EXEMPLE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE L'ARC JURASSIEN

Exemple de partenariat dans le domaine de la formation aux métiers techniques: les 25 entreprises regroupées dans le Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ), qui propose des places d'apprentissage de mécanicien de production, de polymécanicien et bientôt de micromécanicien, lit-on sur le site internet du CAAJ.

Le cursus proposé est présenté comme "un aménagement intéressant, à mi-chemin entre une formation à l'Ecole technique et une formation duale". Chaque apprenti conclut un contrat d'apprentissage avec l'une des entreprises partenaires. La première moitié de la formation pratique se fait dans l'un des centres d'apprentissage du CAAJ, à La Chaux-de-Fonds ou à Moutier. Pendant la seconde moitié de l'apprentissage, la formation pratique se poursuit et se spécialise en entreprise.

La formation théorique, elle, est dispensée à l'Ecole technique du Cifom, au Locle, ou au Ceff, à Moutier.

